

Concertation citoyenne atelier #2 – Synthèse

Le 23 mai 2022 le groupe citoyen s'est réunis pour la deuxième fois à l'occasion de la concertation sur la stratégie déchets de la CCEG.

26 citoyens étaient présents pour cette nouvelle séance de travail consacrée au service de collecte des déchets de la CCEG.

Ils ont exprimé leur souhait d'avoir accès au cahier des charges du précédent marché de collecte. Ce cahier des charges leur a été transmis à la suite de la réunion.

Introduction – Gaël Virlouvét - Tehop

La première partie de la session a permis de revenir sur les questions posées par les citoyens lors de la première réunion. Un document détaillé leur a été fournis avec les éléments de réponse. De nouvelles précisions ont été demandées et apportées sur le devenir des emballages, la gestion des erreurs de tri et la part des apports des professionnels en déchèterie. Les réponses détaillées seront présentées dans le compte-rendu intégral.

Réflexion sur le service de collecte – Gaël Virlouvét - Tehop

Les enjeux généraux identifiés par les citoyens ont été rappelés. Le groupe s'est ensuite concentré sur la question de la collecte avec un temps de travail en groupes ponctué d'apports d'expertise de Gaël Virlouvét de Tehop et des agents du service Prévention et Gestion des Déchets de la CCEG.

Travaux en sous-groupes

Les participants ont collectivement formulé des pistes d'action à intégrer dans le futur marché de collecte de la CCEG.

Élément du marché de collecte	Piste d'action
Périmètre de la prestation	Prendre en compte les biodéchets en développant le compostage de proximité, mettant en place des points d'apport volontaire pour les logements collectifs et prévoyant une solution de collecte pour les professionnels. Créer de nouvelles filières collectées en point d'apport volontaire : le carton et les coquillages. Créer une collecte d'encombrant sur RDV
Nature des contenants	Pouvoir choisir la taille de son bac en fonction de ses productions de déchets Inclure dans la redevance une variable en fonction de la taille du bac jaune Remplacer les sacs de collecte des emballages par des bacs pour la santé des salariés / maintenir les sacs de collecte des emballages pour contrôler leur contenu Ajuster le prix à la taille des bacs

Méthode de collecte des bacs	<p>Maintenir l'utilisation de véhicules à double compartiments (emballages et OMR) pour optimiser les tournées</p> <p>Mener une étude de faisabilité pour la mise en place de la collecte latérale qui peut générer plus de danger et de pannes</p> <p>Augmenter les points de regroupement des bacs</p> <p>Mettre en place la collecte des bacs sur notification</p> <p>Avoir des points de collecte pour les bouteilles plastiques (consigne pour recyclage)</p>
Planning et circuit de collecte	<p>Avoir des collectes au plus près des jours de marché</p> <p>Optimiser les tournées et tailles des camions pour limiter les passages</p> <p>Donner accès au prestataire à une interface informatique de gestion des conteneurs de verre, de papier et d'OMR sur le territoire</p> <p>Conserver la collecte des OMR et emballages le même jour</p> <p>Mutualiser les collectes de professionnels et des particuliers</p> <p>Proposer des circuits où les bacs ne sont collectés que d'un côté (collecte optimisée)</p> <p>Imposer que les plannings de collecte permettent de dégager les grands axes aux horaires où circulent les transports scolaires</p>
Personnel chargé des opérations	<p>Prendre en compte la dimension sociale en maintenant les emplois et recrutant du public en insertion</p> <p>Faire remonter les informations de terrain pour déclencher des sanctions ou passage d'un ambassadeur si dépôts sauvages ou erreurs de tri récurrentes</p> <p>Avoir des vignettes de couleurs différentes pour signifier le refus d'un sac/bac</p>
Conditions imposées au matériel	<p>Privilégier les camions peu polluants et ayant un impact écologique faible et imposer une motorisation alternative aux carburants fossiles (GNV, GNL, hydrogène)</p> <p>Imposer le stockage des bennes sur le territoire de la CCEG</p> <p>Ajouter des messages de prévention sur les camions bennes</p> <p>Utiliser des bacs reconditionnés</p> <p>Imposer une motorisation alternative aux carburants fossiles</p>
Autres points liés au marché de collecte	<p>Valoriser les démarches RSE</p> <p>Instaurer une clause de révision tarifaire en cas de réduction des déchets sur le territoire de la CCEG</p>

D'autres éléments indirectement liés au marché de collecte ont été évoqués et seront abordés dans la suite de la démarche :

- Mise en place d'un système d'enlèvement des encombrants sur prise de rendez-vous avec une tournée mensuelle ;
- Proposition de lieux de collecte pour le verre consigné en partenariat avec les commerces du territoire ;

- Limite du recours à l'enfouissement ;
- Réduction du nombre de levées dans la part fixe de la redevance incitative.

Bilan

Satisfactions	Les échanges ont permis la création d'une réelle dynamique de groupe constructive.
Frustrations	Les participants auraient aimé avoir accès au marché de collecte en amont de la séance.

Annexe 1 – Foire aux questions sur la Collecte

1. Pourquoi a-t-on arrêté les bras mécanisés ?

La CCEG cherche dans ses archives.

2. Est-ce que la tournée est plutôt calibrée par rapport à la longueur du circuit ou à la quantité collectée ?

La tournée est calibrée par le prestataire en fonction du lieu de départ des bennes, de la géographie du territoire, des plannings de collecte et des taux de présentation des bacs.

3. Combien coûtent les sacs jaunes à la CCEG ?

La CCEG achète en 2,5 millions de sacs jaunes par an. Ils reviennent à 100 000 euros par an. Une estimation a été réalisée pour connaître le coût de revient de la mise en place de bacs pour les emballages. Elle se situe entre 800 000 et 1 000 000 amortis sur 10 ans.

4. Est-ce que tous les camions disposent d'un double-bac ?

Aujourd'hui, tous les camions ne disposent pas d'un double bac. Le précédent marché laissait au prestataire le loisir de choisir ses types de camions.

La normalisation du camion à double bac nécessite de maintenir la collecte des OMR et des emballages les mêmes jours et donc de multiplier les bacs présents sur la chaussée et notamment sur les points de regroupement.

5. Quelles sont les raisons du choix du camion qui passe dans les lieux (mono ou bi-bac) ?

Ces choix sont faits par le prestataire.

6. Pourquoi demander du matériel neuf ?

Demander au prestataire du matériel neuf permet de s'assurer que les camions respectent bien la réglementation en vigueur, notamment environnementale, et que les frais d'entretiens pour un usage quotidien sont limités. Le prestataire est autrement libre d'utiliser des camions anciens et polluant ayant plus de chance de tomber en panne et de perturber le planning de collecte.

C'est également un moyen d'assurer le principe de l'égalité concurrence entre les candidats. Ils sont tous les mêmes contraintes matérielle pour répondre à la consultation.

7. Quelles sont les conditions pour le lavage des bennes ? Avec quelle eau et où va l'eau ?

Le lavage des bennes est assuré quotidiennement par les agents du prestataire, pour des raisons sanitaires, sur leur lieu de stockage. Le lavage intérieur des bennes est nécessaire pour le confort du chauffeur, pour limiter les risques de corrosion et permettre l'intervention des services de maintenance. Les bennes contenant des OMR sont soumises à un entretien plus fréquent que les bennes contenant des emballages. La gestion des eaux de nettoyage était intégralement assurée par le prestataire dans le précédent marché.